

Appel à candidatures

Circulations, résidences d'artistes **soutenues par la DRAC et l'ARS Hauts-de-France**

Mise en œuvre de résidences d'artistes
au sein d'établissements de santé
dans le cadre du programme culture-santé-handicap

Proposition d'une résidence d'artiste destinée aux professionnels de la danse, du cirque, du cinéma et de l'audiovisuel, autour d'un travail mené avec les publics et les professionnels **du Gapas** sur la thématique « le quartier » sur la **période du lundi 27 septembre 2027 au dimanche 5 décembre 2027 pour une durée de 6 semaines.**

Pour en savoir plus sur les appels à candidatures *Circulations* 2026-2027, rendez-vous le 8 octobre de 10h à 12h en visioconférence (inscription obligatoire avant le mardi 6 octobre).

Pour vous inscrire :

[FORMULAIRE D'INSCRIPTION – Remplir le formulaire](#)

Date limite de dépôt de candidatures : 2 NOVEMBRE 2026

(aucun dossier ne sera accepté après cette date)

Qu'est-ce qu'une résidence *Circulations* ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements sanitaires et médico-sociaux (ESMS) des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion), sur la base de 5 jours par semaine à temps plein, pendant 6 semaines. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité de l'établissement d'accueil.

La DRAC a missionné Heure Exquise ! pour la production d'une série de courts documentaires, *Regards portés*, témoignant de l'apport premier et précieux des artistes dans le cadre des *Circulations*. Leur découverte permet de mieux appréhender les enjeux et les principes de ces résidences

La résidence artistique :

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique. Elles sont entièrement consacrées aux professionnels, aux personnes accompagnées par les ESMS, ainsi qu'aux familles et aux visiteurs.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne : ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

La résidence prévoit enfin une présentation sensible de l'œuvre de l'artiste. Les établissements partenaires s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés en lieu dédié ou non.

La résidence se décline en trois phases :

1/ Immersion auprès des professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux

Prévue en début de résidence, ou quelques semaines avant, et pouvant revêtir des formes de rencontres très variées, la période d'immersion permet à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils souhaitent faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux personnes qu'ils accompagnent. C'est également à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appelle un geste artistique, tout en permettant à l'artiste, l'identification la plus précise possible du contexte d'exercice des professionnels associés et de leurs différents degrés d'implication possibles.

Ce temps d'immersion peut être aussi un temps d'information-formation auprès des professionnels et permettre ainsi à l'artiste de se doter des repères et des points d'appui nécessaires.

2/ Réalisation d'actions en direction des publics de l'établissement

Ces actions, qui doivent être des gestes artistiques, sont issues de la démarche propre à l'artiste et sont destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles peuvent relever d'actions de médiation facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, inter services, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées par l'implication particulière des professionnels.

Elles peuvent également prendre la forme d'actions de pratiques artistiques collectives ou participatives dont la finalité ne peut être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Elles permettent au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible du processus de création de l'artiste. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc. Ils peuvent se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

3/ Mise en partage

Une séquence de mise en partage accessible à tous et permettant de rendre visible le travail artistique mené auprès et avec les publics au cours de la résidence peut être organisée à son issue. Elle peut être mise en place au sein de l'établissement ou en lien avec une structure partenaire.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, le Gapas souhaite mettre en place une présence artistique.

Au regard des valeurs défendues par l'association (inclusion, autodétermination...) et de la configuration de certains établissements, **la thématique du quartier** s'est imposée, avec des premières interrogations telles que :

- Où commence mon quartier ?
- Mon établissement est-il un quartier (appartements, une place, ruelles...) ?
- Où se termine-t-il ?
- Quelles en sont ses limites géographiques, symboliques et administratives ?
- Quelle est ma place dans mon quartier ?
- Comment est-ce que je contribue à la vie de mon quartier ? (place du citoyen.)
- Comment les rencontres sont-elles possibles dans mon quartier ?
- Qu'est-ce qui existe dans mon quartier ?
- Quelles sont les différences de perception entre « vivre au sein du quartier » et « travailler au sein du quartier » ?

Les objectifs de la résidence sont :

- favoriser la rencontre autour d'un geste sensible,
- faire émerger une réflexion participative par le biais de la création artistique,
- proposer une nouvelle expérience pour créer du lien entre les personnes accompagnées, les professionnels et le voisinage.

La résidence aura lieu dans deux établissements du Gapas : le Foyer d'Hébergement de Roubaix et la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Le Hameau à Hantay.

Cette thématique a été imaginée par le comité de pilotage qui a conçu la résidence et en coordonne la mise en œuvre.

Éléments organisationnels et financiers

La durée de la présence artistique est de 6 semaines à temps plein, sur la période **du 27/09/27 au 05/12/27**.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

Afin de piloter et de suivre la présence artistique sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage : les référentes professionnelles situées au sein des établissements concernés, quatre personnes accompagnées (en cours de construction) et les coordinatrices générales du projet,
- un coordinateur général,
- des référents opérationnels situés au sein de chaque service/pôle d'accueil constituent l'instance de référence de l'artiste. Leur identification est précisée en annexe.

La DRAC et l'ARS Hauts-de-France participent au financement de la résidence, à hauteur maximale de 9000 €. Leur participation couvre principalement la rémunération de l'artiste et ne peut en aucun cas couvrir des frais liés au fonctionnement des établissements hospitaliers, médico-sociaux ou des structures partenaires.

La subvention est versée par l'ARS Hauts-de-France aux établissements sanitaires et médico-sociaux qui accueilleront la résidence artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 4 500 € nets pour 6 semaines de résidence. Il est précisé que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne pourra excéder en aucun cas 9 000 € (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés).

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget détaillant le montant des rémunérations (toutes charges comprises / coût total employeur). Ce montant sera complété d'une prise en charge par l'établissement des frais annexes détaillés ci-après.

L'établissement participe aux frais liés à la résidence, à hauteur de 3 000 €. Cette contribution peut notamment comprendre : l'hébergement de l'artiste, ses défraiements (repas et nuitées) et frais de déplacement, les frais relatifs à la réalisation des gestes artistiques (petits matériaux, fournitures, consommables...) ainsi que ceux relevant de la communication et/ou valorisation de la résidence mission. Cette participation aux frais liés à la résidence peut inclure la valorisation de temps de travail des équipes qui coordonnent la résidence au sein de l'établissement à hauteur de 1 000 € coût employeur.

L'ensemble des éléments organisationnels et financiers sera repris dans une convention établie entre l'artiste et l'établissement.

Il n'y a pas de possibilité de mise à disposition d'un logement par l'établissement.

Contexte

Le Gapas propose diverses formes d'accompagnement pour des personnes en situation de handicap, enfants et adultes, à travers la gestion de 40 établissements et services sociaux et médico-sociaux dans les Hauts-de-France et l'Île-de-France. Le Gapas est une association Loi 1901.

La résidence se déroulera dans deux structures du Gapas.

Le foyer d'Hébergement de Roubaix

Il est situé au cœur de la ville de Roubaix, dans une résidence à proximité d'entreprises, de commerces et de transports en commun (À 4 minutes à pied de la gare Jean Lebas de Roubaix).

Il est constitué de 24 logements (19 studios, 3 appartements d'une chambre, 2 appartements de 2 chambres) et d'espaces collectifs (bureaux, salon, salle à manger, cuisine, grande terrasse et petit espace vert, garage).

Il accueille et accompagne, de jour et de nuit tout au long de l'année, 26 personnes âgées entre 20 et 60 ans, en situation de handicap avec une déficience intellectuelle et/ou une maladie psychique.

Une majorité des résidents accueillis exercent une activité professionnelle en milieu protégé ou ordinaire ou sont engagés dans une dynamique d'insertion professionnelle :

Une autre partie des résidents ne travaille pas.

La mission du foyer est de favoriser l'émancipation des résidents pour leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté. Ils bénéficient :

- d'une certaine autonomie (vivent une vie sociale la plus proche possible du milieu ordinaire),
- d'apprentissages dans la vie quotidienne et sociale,
- d'un soutien dans leurs formations et vie professionnelle le cas échéant,
- d'activités socioculturelles, la culture reste un axe important du projet en tant que vecteur de bien-être, d'épanouissement et d'insertion sociale."

La MAS Le Hameau à Hantay

L'établissement le Hameau est situé à Hantay, à 5km de La Bassée et 25 km de Lille, dans un cadre paisible et agréable en pleine campagne. Le Hameau accueille 40 personnes toute l'année (hébergement permanent, accueil d'urgence, accueil de jour). L'établissement est composé de 4 bâtiments : un bâtiment administratif et 3 bâtiments appelés "maison" où vivent les résidents.

La MAS accueille des adultes polyhandicapés, présentant un handicap physique sévère, un handicap mental plus ou moins sévère et des troubles associés. Les personnes sont accompagnées par une équipe médicale, paramédicale (infirmières, ergothérapeute, psychomotricienne, psychologue), et une équipe d'accompagnement qui assure le quotidien et les activités (aide médico psychologique, aides-soignantes, moniteur-éducateurs et animateurs).

L'équipe de la MAS Le Hameau a déjà accueilli plusieurs résidences d'artistes et programme régulièrement des événements festifs et culturels.

Ces deux établissements ont un contexte très différent de territoire : l'un est en plein cœur de ville, l'autre en campagne. La question du "Quartier" ne se pose, peut-être, pas de la même manière. Bien que les réalités de territoire soient différentes, les deux structures sont toutes les deux dynamiques dans le vivre ensemble, le partage et les deux équipes ont une envie forte de mieux se connaître.

Ces deux établissements sont liés par une histoire singulière : en 2024, est créé l'Habitat inclusif de Billy-Berclau (Pas-de-Calais) initiée par des anciens résidents de la MAS le Hameau. L'Habitat inclusif et le foyer d'hébergement sont aujourd'hui régis par la même direction et une volonté commune forte d'inclusion au sein du territoire et du quartier.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 2 novembre à 23h59 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges,
- un curriculum vitae,
- un dossier artistique.

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 4 Mo) à toutes les adresses suivantes :

mbusch@gapas.org
rgarnaud@gapas.org
laetitia.prevost@culture.gouv.fr
ars-hdf-culture-sante@ars.sante.fr
candidatures@bip-hdf.fr

Merci de préciser dans l'objet du mail : **GAPAS - AAC Circulations 2026/2027**

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu dans le courant du mois de décembre 2026.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- **Marie Busch**, référente accès Culture au Gapas
- **Roxane Garnaud**, référente accès Culture au Gapas
- **Tiphaine Molière**, psychomotricienne à la MAS Le Hameau à Hantay
- **Fanny Cuvelier**, éducatrice au Foyer d'Hébergement de Roubaix
- **Personnes accompagnées** en cours de nomination

En qualité de membres invités (par ordre alphabétique) :

- **Sébastien Alexandre**, chargé de projet du BIP Arts & Santé Hauts-de-France.
- **Marie Andreassian**, coordinatrice du BIP Arts & Santé Hauts-de-France.
- **Maëlle Bobet**, conseillère action culturelle et territoriale en charge des affaires interministérielles à la DRAC Hauts-de-France.
- **Amélie Daniel**, chargée de mission territoriale personnes handicapées, délégation départementale du Nord, département autonomie